

## 10289 - Peut-on considérer l'invocation du Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) comme une forme de shirk (associer d'autres divinités au culte rendu à Allah) ?

---

### question

Est-ce que la prononciation des mots ci-dessous mentionnés relève du Shirk ? : « **Mon Seigneur ! bénis et salue notre seigneur Muhammad. Je n'en peux plus, ô Messenger d'Allah !** »

### la réponse favorite

Oui, ces mots relèvent du shirk parce qu'ils impliquent l'imploration du secours du Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) et la soumission d'une plainte à lui. Ce qui suppose que le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) entende l'appel de celui qui l'interpelle, où qu'il puisse être et apporte son secours à celui qui l'interpelle, où qu'il puisse être ; et apporte son secours à celui qui le sollicite et dissipe son souci. Or le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) est incapable de le faire . S'il en était incapable durant sa vie, comment en serait-il capable après sa mort ? Le Messenger ne connaît pas le mystère et il ne peut ni apporter un avantage à lui-même ni écarter un préjudice de lui-même. Le Très Haut a dit : « **Dis: "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu' Allah veut. Et si je connaissais l' Inconnaisable, j' aurais eu des biens en abondance ..»** (Coran, 7 :188 ) et : «**Et votre Seigneur dit: "Appelez- Moi, Je vous répondrai. »** (Coran, 40 : ) et : «**Et quand Mes serviteurs t' interrogent sur Moi.. alors Je suis tout proche: Je réponds à l' appel de celui qui Me prie quand il Me prie.»** (Coran, 2 :186 ).

Le devoir du fidèle serviteur est de n'invoquer qu'Allah, de ne solliciter que le secours d'Allah, de n'espérer qu'en Allah et de ne se confier qu'à Allah. En effet, Allah est le seul à détenir la royauté et le bien en Sa main ; Il est l'omnipotent.

La connaissance du mystère, la dissipation des soucis, l'écoute et l'exaucement des invocations sont réservées au Maître, le Transcendant, le Très Haut. Quiconque détourne une portion de cela au profit d'un être autre qu'Allah, commet un shirk majeur. A ce propos, le Très Haut a dit : **« N' est- ce pas Lui qui répond à l' angoissé quand il L' invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre, génération après génération, - Y a- t- il donc une divinité avec Allah? C' est rare que vous vous rappeliez! »** (Coran, 27 :62 ) et : **« Dis: "Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l' Inconnaissable, à part Allah.. »** (Coran, 27 : ).

Allah est celui qui pardonne les péchés, dissipe les soucis et connaît ce que cachent les poitrines. C'est à Lui, le Transcendant et Très Haut, que le fidèle serviteur doit s'adresser pour obtenir la rémission des péchés, la dissipation des soucis et d'autres choses que seul Allah est capable de réaliser. En tout cela, l'on doit se tourner vers son Maître, le Seul à pouvoir donner satisfaction.